

Histoire et Archéologie spadoises.

Villa royale Marie-Henriette

SPA.

BULLETIN TRIMESTRIEL



Jean-Marie Winants
« Le martin-pêcheur »

Coll. : Musée de la Ville d'Eaux

Mars 1991

Histoire et Archéologie Spadoises

A.S.B.L.

Avenue Reine Astrid, 77b

4900 SPA

17e année

Mars 1991

BULLETIN N° 65
S O M M A I R E

Assemblée générale annuelle du 14 mars 1991		3
In Memoriam Georges Spailier	J. Toussaint	4
Léopold II et Spa	A. Henrard	7
Bons baisers de Spa ou les promenades, points de vue et reposoirs dans les cartes-vues anciennes.	L. Pironet	9
Histoire et toponymie : les forêts du Prince-évêque au Ban de Spa (2)	L. Marquet	18
Hôpital et bienfaisance à Spa principalement en 1789-1793 (suite)	P. Bertholet	36
Une importante donation faite au musée	A. Henrard	44
Liste des donations pour 1990		45
Liste des achats pour 1990		47

Les auteurs conservent seuls la responsabilité des articles insérés.

NOS NOUVEAUX MEMBRES

Mr BALHAN	Marche en Famenne	Mr Pol MOENS	Bruxelles
Mr Constant BRAET	Bruxelles	Mme S. PIRONNET	Spa
Mme Constant BRAET	Bruxelles	Mr C. ROUFOSSE	Pt Rechain
Mr E. A. GEORGES	Polleur	Mme C. ROUFOSSE	Pt Rechain
Mr P. SUDENNE	Bruxelles	Mme Cl. SPAILIER	Spa
Mme P. SUDENNE	Bruxelles	Mr VAN ZEEBROUCK	Brux.

Liste arrêtée le 21 janvier 1991

INSCRIPTION DES NOUVEAUX MEMBRES

Nous signalons aux personnes intéressées par notre revue trimestrielle que la cotisation annuelle s'élève à 500 frs. Leur qualité de membre de l'ASBL "Histoire et Archéologie spadoises" leur donne droit à l'entrée gratuite au Musée de la Ville d'eaux ainsi qu'au Musée spadois du Cheval. Cette gratuité est également valable pour les membres de leur famille vivant sous le même toit.

L'A.S.B.L. "Histoire et Archéologie spadoises" assure la gestion du Musée de la Ville d'eaux ainsi que celle du Musée spadois du Cheval.

Compte de l'A.S.B.L. : 348-0109099-38 R. Manheims : Histoire et Archéologie spadoises ASBL - 4900 - Spa.

Editeur responsable : HISTOIRE ET ARCHEOLOGIE SPADOISES A.S.B.L.

Réalisation : Marie-Thérèse Ramaekers, Préfayhai, 8 - Spa - tél. 087 / 77.17.68

Tirage du Bulletin : 650 exemplaires. Tous les trimestres.

HISTOIRE ET ARCHEOLOGIE SPADOISES

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 14 MARS 1991

Tous nos membres sont invités à cette réunion qui se tiendra au Musée de la Ville d'eaux le jeudi 14 mars prochain à 20 heures.

Ordre du jour :

- 1- Rapport du Secrétaire
- 2- Rapport du Trésorier et des scrutateurs
Désignation des scrutateurs pour 1992
- 3- Rapport du Président
- 4- Renouvellement du Conseil d'Administration. Renouvellement des mandats en cours.

Deux candidats peuvent être admis. Les membres intéressés peuvent se faire connaître de notre Secrétaire Monsieur Maurice Crehay.

- 5- Divers

Pour ne pas faillir à la tradition, nous inaugurerons, ce même soir, notre traditionnelle exposition de printemps. Cette année le thème en sera "l'Hôtellerie spadoise". Cette manifestation se tiendra du 15 mars au 2 juin 1991

Nous espérons vous rencontrer à cette occasion.

Le Conseil d'Administration

IN MEMORIAM GEORGES SPAILIER

Le 2 novembre 1990, Georges Spailier disparaissait à 82 ans, quelques jours après avoir été renversé par une voiture dans le centre de la ville.

Les journaux ont largement évoqué sa carrière d'enseignant, de journaliste et de bibliothécaire ainsi que son action au sein des associations patriotiques pendant et après la guerre.

Nous voudrions plus particulièrement dans cet hommage rappeler des qualités rares qui étaient siennes : la gentillesse, la disponibilité envers autrui, la constance et le dévouement dans les actions qu'il entreprenait.

Tout d'abord, et c'est révélateur, il a choisi le métier d'enseignant, un métier exigeant, de contact avec la jeunesse et de don de soi, dans lequel il a donné le meilleur de lui-même pendant 35 ans.

L'amour de sa ville et le désir de faire mieux connaître son passé prestigieux l'ont amené à 23 ans en 1931 à créer avec quelques amis le groupe et la revue "J'ose", qui deviendra "*Les Cahiers Ardennais*". De 1937 à 1971, il sera le rédacteur en chef et la cheville ouvrière de cette revue, glorieux prédécesseur d'"*Histoire et Archéologie spadoises*".

A cette fonction de directeur de revue s'associait une importante activité d'écrivain, historien de Spa. Sans citer de titre, rappelons avec Guy Peeters dans l'ouvrage ému qu'il a consacré aux 80 ans de Georges Spailier (1) que son Histoire de Spa, plusieurs fois remaniée, est citée comme référence bibliographique dans le Grand Larousse en 10 volumes de 1964.

Ses vastes connaissances de l'histoire locale, combien de personnes n'en a-t'il pas fait profiter? Chercheurs, organisateurs de rallyes ou concurrents, qui ne s'est pas adressé à lui pour obtenir un renseignement, recevant toujours une réponse aimable et le plus souvent la solution au problème posé.

Nous allons retrouver son dévouement à autrui dans les circonstances tragiques de la guerre.

A peine rentré dans ses foyers, il crée le 14 octobre 1940 le "Comité des

combattants et prisonniers spadois". Composé de quelques bénévoles, ce comité va en 4 ans distribuer plus de 700.000 francs de l'époque pour aider les familles de prisonniers de guerre et de prisonniers politiques mais aussi les personnes recherchées par l'occupant, condamnés, évadés ou résistants.

Après la guerre, pendant plus de 40 ans, comme secrétaire ou président de la F.N.C., et du Comité d'Entente des Combattants, il va continuer à défendre ses idéaux patriotiques mais aussi à venir en aide à tous ceux qui ont besoin de lui, écrivant lettre sur lettre, se déplaçant à Bruxelles pour faire valoir les droits d'un ancien prisonnier ou d'une veuve de guerre, portant le réconfort de sa présence aux malades.

On ne nous en voudra pas de privilégier ici son action à la Bibliothèque communale de Spa.

Entré en 1929 comme adjoint de son père Emile Spailier, il prend la succession de celui-ci en 1944. En une douzaine d'années, il va élever la bibliothèque de Spa au plus haut degré de la hiérarchie des bibliothèques publiques. D'une institution accessible quelques heures par semaine et comptant quelques milliers de volumes, il fait une bibliothèque ouverte six jours par semaine qui, à son départ en 1973 comptera près de 80.000 ouvrages.

Ce développement de la bibliothèque, il a dû quasiment l'imposer aux commissions administratives de l'époque, avec des moyens financiers et en personnel nettement insuffisants.

Pour y pallier, en 1963 il anticipe sa mise à la retraite d'instituteur afin de pouvoir se consacrer entièrement à sa chère bibliothèque. Il crée alors en son sein le Comité Culturel qui va, sous sa direction, pendant 15 ans organiser toute une série de manifestations : conférences, spectacles de ballets ou folkloriques, mais surtout plus de 100 représentations théâtrales réparties sur 15 saisons d'hiver, dont beaucoup de Spadois ont encore le regret. Les bénéfiques, car le succès est tel, sont rétrocédés à la bibliothèque et viennent augmenter substantiellement le budget alors accordé par la Commune.

Dans ce rappel des activités de Georges Spailier, nous n'avons pas parlé du Royal Spa F.C., dont il a été le président ni de la Mutuelle de l'Enseignement

qu'il a gérée de longues années, et nous allons oublier la "*Vie Spadoise*" qu'il a créée en 1936 avec Georges Jacob, véritable chronique de la vie locale pendant plus d'un demi siècle, qui poursuit vaillamment sa carrière à l'heure où nous écrivons.

De nombreuses distinctions, tant civiles que militaires sont venues récompenser cette vie bien remplie : chevalier de l'Ordre de Léopold II, chevalier de l'Ordre de la Couronne, Médaille du Résistant Civil, Croix civique de 1ere classe, Palmes d'Officier d'Académie de France, Palmes d'Or de la Croix d'honneur de la F.N.C., pour ne citer que les plus importantes.

Il resterait peut-être à la "Communauté spadoise" comme on disait au XVIIIe siècle, à perpétuer d'une façon ou d'une autre le souvenir d'un homme qui a beaucoup fait pour elle.

Jean Toussaint

(1) PEETERS, Guy, *Georges Spailier, le grand père tranquille.*

* * *



Coll. Musée de la Ville d'Eaux.
Don de Mlle G. Hanlet.

LEOPOLD II ET SPA

Notre affilié Monsieur V. Capron nous a fait parvenir au début de septembre 1990 la photocopie d'une lettre du roi Léopold II datée du 19 octobre 1871. Il s'agit d'une lettre autographe, à en-tête royal, écrite au château d'Ardenne. Elle est adressée au baron Goffinet.

Ce texte a trait à une décision d'une importance capitale pour Spa à cette époque. Il fait suite en effet à la visite à Bruxelles d'une délégation de notables spadois venus exprimer au Roi leurs craintes après la décision prise par le Gouvernement d'interdire les jeux de hasard. Lors de cette démarche les spadois avaient sans doute sollicité du Roi une intervention en faveur de leur ville.

Dans sa lettre, Léopold II demande qu'on explique à Monsieur Hayemal (1), qui avait été vraisemblablement le porte-parole du groupe, l'inutilité d'une telle intervention: le cabinet ne peut en aucun cas revenir sur une loi déjà votée.

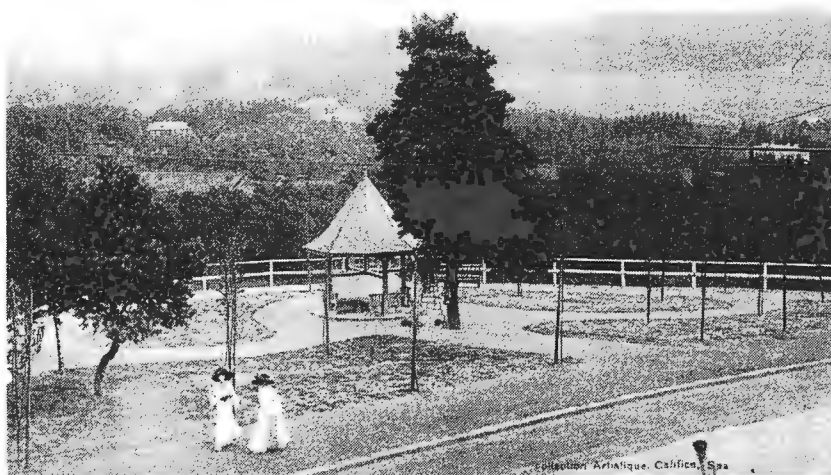
Effectivement les jeux de hasard furent interdits dans tout le royaume et notamment à Spa en 1872. Les localités touchées bénéficièrent de subsides de compensation.

Nous remercions Monsieur Capron de cette lumière jetée sur un aspect inconnu de la crise des jeux de 1872.

A. H.

(1) C'est chez le banquier Hayemal, dans l'actuelle Ecole du Sacré-Coeur, que le couple royal fut hébergé lors de différents séjours à Spa.

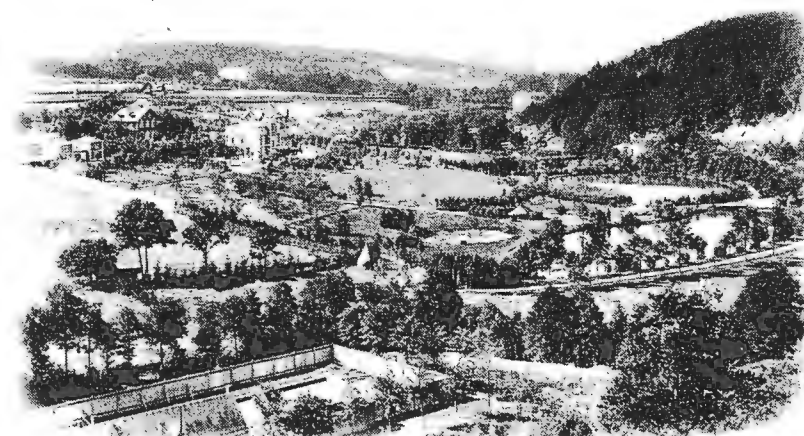
SPA Route de Balmoral Le Pavillon



144



146



3

SPA. — Vue prise de la Route de l'Hippodrome *Serravallo* Collections ND Plov

145

Spa Vue panoramique prise de la montagne du Boulevard.



147

BONS BAISERS DE SPA

Les promenades, points de vue et reposoirs dans les cartes-vues anciennes
(suite et fin)

144 - Spa. Route de Balmoral. Le Pavillon vers 1900

Elégant kiosque sur un promontoir où est dessiné un petit parc protégé de la déclivité par une balustrade blanche.

Dans le paysage s'aperçoivent de grands domaines : le Neubois, le Vieux Nivezé (disparu), le château Peltzer (château Ceran) ; plus à droite La Fraineuse. Ce panorama est maintenant bouché par les arbres et le pavillon est bien négligé.

Coll. artistique Califice, Spa.

145 - Spa. Vue prise de la route de l'Hippodrome date : 8 août 1904

Panorama de la vallée en amont de Spa, vu de la route de Balmoral menant à l'hippodrome de Sart considéré à l'époque comme un des meilleurs d'Europe, disparu pour faire place au Golf Club des Fagnes.

La piscine communale est enclose de palissades ; le grand tremplin n'est pas encore érigé (comparer avec la photo 29). Le château Bolette et ses trois étangs deviendra la Maison Blanche, propriété de la famille Antoniou puis l'Internat de l'Etat pour jeunes filles de l'Athénée Royal de Spa accueillant aussi les élèves de l'Institut technique d'hôtellerie de Spa et de l'Institut d'Agriculture de La Reid.

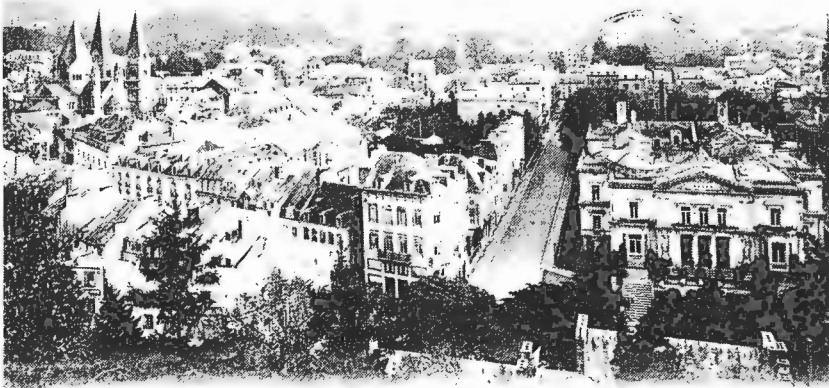
Collections ND Phot.

146 - L'abri de la promenade Peltzer mars 1990

Sur une terrasse aménagée s'élève un mignon abri pour la station debout, fait d'un toit allongé soutenu par six piliers en bois dont le pied est enchassé dans un socle de béton.

Par défaut de taille des baliveaux, la vue est bouchée, manque de déférence pour les touristes pédestres visiteurs de Spa. Cette remarque sera répétitive pour les points de vue autour de la Ville d'Eaux.

Photo de l'auteur



216 -SPA.-VUE GÉNÉRALE (LES BAINS). 5 23

148



149



150



151

147 - Spa. Vue panoramique prise de la montagne du Boulevard vers 1914

A gauche, le temple anglican; à droite, les écuries le l'hôtel britannique; ces édifices ont disparu.

Plus haut, la rue Sylvela, et, parallèlement à cette voie, le chemin Henrotte avec une grande bâtisse blanche : le château Brighton, pensionnat de jeunes filles, La Roseraie (directrice Mme Butaye), anciennement l'hôtel de la Glacière. En 1919, résidence du général Baltia, gouverneur d'Eupen-Malmedy.

Nels-Edition : F. Misson, photographe, Spa. N° 14.

148 - 216. Spa. Vue générale (Les Bains) date postale : 19 août 1903

Au premier plan, la rue Royale, bordée de maisons des deux côtés, appelée auparavant rue d'Orange ou de l'Orange, du nom de l'hôtel que l'on voit ici jouxtant La Redoute (1 p. 81).

Perpendiculairement à cette artère, la rue Léopold, créée en 1868, lors de la construction des Bains. A l'angle, la pharmacie Leboutte, et à côté, l'Hôtel de Soestdijk, au toit orné d'un fronton triangulaire.

Plus haut, à gauche, les anciens bâtiments de l'Hôtel de Laeken, qui furent abattus en 1924, pour réaliser "La Percée Jacquet" prolongement de la rue Servais vers l'église. Derrière ces constructions disparues, on distingue le toit et l'étage supérieur le l'annexe des anciennes Heures Claires, dépendances du vieil Hôtel de Laeken. (1 p. 200 à 205)

A l'extrémité supérieure, "La Villette" ancien corps de garde de la Porte du Crucifix (ou de Stavelot) lorsque Spa était ceint de murailles, construites en 1654 et démolies à la fin du XVIIIe s.

La partie inférieure de la rue Léopold et la rangée sud de la rue Royale disparaîtront vers 1906 pour faire place à la grande salle des fêtes du Kuursaal et à ses jardins.

Devant les tours de St Remacle, le Casino, anciennement La Redoute. A droite, l'Etablissement des Bains, "important témoin d'une architecture du XIXe s. vouée à l'éclectisme et à l'historicisme, terminé en 1868, transformé en 1903, d'après les plans de l'architecte bruxellois Léon Suys (Amsterdam 1823 - Ixelles 1887), converti aux mouvements "néos" de son époque ; ample bâtiment où l'on retrouve les caractéristiques de son art : hantise de l'antiquité, surcharge des éléments décoratifs, goût pour les frontons, les colonnes cannelées, les statues allégoriques. Cependant l'Etablissement des Bains présente une certaine élégance.

Actuellement, il n'est plus entouré de ses grilles qui le parachevaient " (48).

A droite, la rue de la Poste, créée avec la rue Léopold et la rue Servais lorsque les Bains furent édifiés, avec la flèche de l'hôtel des Postes inauguré en 1896 et abattu après la guerre pour faire place aux installations modernes actuelles. Plus haut, la façade classique du local des Beaux-Arts dont les quatre colonnes proviennent de l'ancien bâtiment du Pohon Pierre-le-Grand. Les colonnes des Beaux-Arts démolis en 1948 furent transférées dans le fond du Parc de Sept Heures (1 p. 258, 259).

149 - Pavillon de la Montagne ou de Hesse-Rhinfels

mars 1990

Sur la colline qui domine le nord de la Ville d'Eaux s'élève ce belvédère en pierre de Castène et trumeaux de briques sur un socle de dalles de schiste.

Le premier édifice fut offert en 1769 par le landgrave Constantin de Hesse-Rhinfels sur le modèle du temple de la déesse grecque Athéna Niké (la Victoire) de l'Acropole d'Athènes, en plan carré avec deux paires de colonnes géminées d'ordre dorique romain sous fronton.

En 1851, ce pavillon fut reconstruit sur un modèle octogonal en réutilisant les colonnes primitives (49).

Ce pavillon classé est dans un état avancé de dégradation tout proche de la ruine complète. Déjà, en 1972, nous amorcions une campagne en vue de sa préservation (50). Une étude parut ensuite dans ce bulletin (49).

Le cliché montrant l'architrave brisée présage du prochain effondrement de l'édifice. Les trois ouvertures donnant vers la ville sont obstruées par la végétation. De ce fait, ce pavillon néo-classique n'est plus visible de la vallée.

Ce monument classé, vilainement interdit d'accès par des fils barbelés, est repris dans le patrimoine monumental de la Belgique (51).

Au début de 1990, il semblait que la ville de Spa avait la volonté de restaurer le Pavillon de la Montagne et qu'elle attendait l'accord des Eaux et Forêts pour en acquérir la propriété. (52)

Photo de l'auteur

-150- Feuillée Deschanel. Abri rustique

Juin 1990

En empruntant la promenade Reickem à partir de "Sol Cress" et après avoir laissé à droite la route forestière de Maraifagne, on aperçoit à gauche l'étroite feuillée Deschanel, veuve de son panneau indicateur (53), elle rejoint plus bas le

sentier de la Fagne Lolo. Il est bon que les noms des chemins et sentiers rappelant le souvenir de bobelins célèbres ou de gloires locales passées ne sortent pas de la mémoire collective, de même que les toponymes présentant un intérêt historique ou folklorique. A ce titre, les indicateurs manquants devraient être renouvelés par la commune (54 à 57).

Ce sentier a été dédié à Emile Deschanel, écrivain français, professeur au Collège de France, critique et journaliste qui vint à Spa avec d'autres proscrits de Napoléon III (1851) : Jules Janin, Hetzel, Pierre Joseph Proudhon, Etienne Arago (56 p. 61). Dans un livre de voyage au travers de plusieurs pays dont la Belgique, de son passage dans notre ville, Deschanel ne retient de remarquable que le champ du repos de Spa (58), sentiment que nous avons retrouvé dans un guide touristique actuel.

Comme Paul Valéry (1871-1945) a chanté en vers en 1920 le cimetière marin de Sète, Paul Deschanel a décrit en prose en 1862 le cimetière collinaire de Spa : "... On a dit que Spa était le café de l'Europe, soit ! Mais un café comme on en voit peu, qui a pour cadre les montagnes. La population indigène porte, dans la variété de ses types et de ses physionomies, la trace évidente du passage des jeunes étrangers de tous les pays du monde. De même, son cimetière a des échantillons de tous les peuples de l'Europe. Cela lui donne un air particulier..."

Après ce rappel littéraire revenons à notre pedsente qui nous conduit à un cabinet de verdure garni d'un banc, construit jadis par les Eaux et Forêts, devant une vue maintenant contrariée par les cîmes des arbres. Le cliché montre l'état présent de cet édicule.

Par analogie, le pavillon de Cherville au sud de Spa, dans la promenade du nom du marquis de Cherville, bobelin assidu des eaux, est entièrement ruiné et le paysage de la ville au creux de la vallée n'est plus visible...

Photo de l'auteur

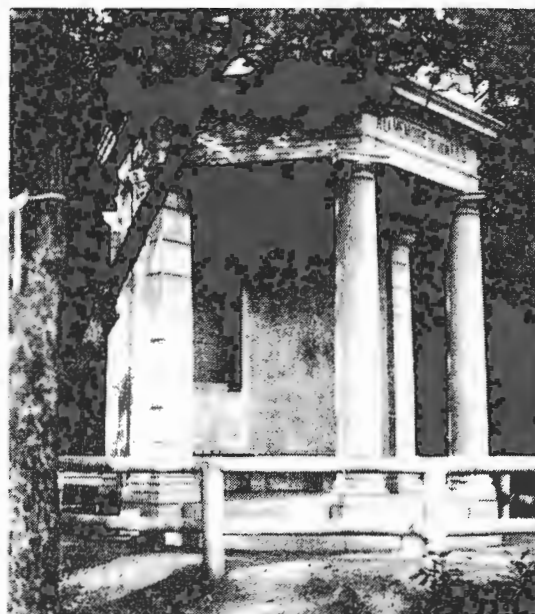
-151- Promenade du Grand-duc Alexis. Abri rustique

Juin 1990

Revenant à l'avenue Reickem, nous laissons à gauche une esplanade qui ménageait jadis une belle vue vers la cuvette spadoise, maintenant aveuglée d'un



152



153



154



155

rideau d'arbres.

Après le sentier décliné de la Fagne Lolo, s'amorce la promenade du Grand-Duc Alexis, du nom d'un prince russe affectionnant cet endroit et qui descend vers la promenade des Français.

Un petit abri rustique y est érigé devant un espace dégagé dans les bois. Les frondaisons masquent déjà toute la partie urbaine du paysage, laissant admirer les forêts du sud de Spa. La photo de l'auteur illustre la situation de ce reposoir.

152 - Le Pavillon Bernard

juin 1990

Poursuivant l'avenue Reickem vers l'ouest, nous dépassons le coupe-feu des Canons, comme le mentionnait un écriteau depuis longtemps disparu. Cette dénomination venait de l'entreposage de bouches à feu par les allemands en 1914-1918.

Plus loin, à gauche entre l'avenue et la promenade de la Grande-Duchesse, à l'endroit où le bourgmestre Servais fit aménager le Point de Vue enchanteur en 1846 (39), l'architecte Marcel Paes érigea le Pavillon Bernard en 1909 sur le même modèle octogonal que le Pavillon de la Montagne.

Ce joli édifice présente un aspect consternant témoigné par la photo de l'auteur.

-153- Monument Félix Bernard, poète mort à Spa le 27 août 1903. Spa, Promenade de Reickem vers 1910 Cpyright MRAH, Bx

L'écrivain Félix Bernard composa un recueil de poèmes inspiré par ses séjours spadois. Sa mère, madame Bernard, née Keppenne, éleva ce pavillon à sa mémoire. Dans la cella du petit temple aux chapiteaux doriques, un sonnet du disparu intitulé le livre de la nature est gravé dans une plaque de marbre (47 p. 11 et 49).

Le mur de soutènement en briques protégeant cette oeuvre est effondré à l'arrière.

Ce monument classé d'où l'on jouit d'un large point de vue sur tous les aspects de l'entité spadoise est menacé de ruine. Il est dans la même situation d'attente que le belvédère de Hesse-Rhinfels.

Emile Dumont, éditeur Liège

-154- 84. Spa. Pavillon de Raickem

datée de 1930

Situation à l'extrémité de l'avenue, avant la descente en lacets vers Marteau. L'aspect de l a vue, semblable à un parc, n'est plus qu'un souvenir. Le toit de l'abri, très fatigué, est recouvert de mousses. Les enrochements agrémentant les soubassements des piliers ont été enlevés.

Derrière le kiosque, des décharges de pierraille, reliquat des réparations de la route après les sauvages courses d'autos, sont colonisées d'une végétation rudérale croissant dans les décombres.

Photo Belge Lumière Rhode-St Genèse-lez-Brux.

-155- Pavillon Mathieu Renard

Sommant les rochers du Marteau au-dessus du village, le Pavillon Mathieu Renard, du nom du donateur, est accessible de la descente de Reickem par un sentier étroit, sans indicateur, appelé Feuillée Nifalize.

La vue porte sur le défilé de la vallée à Marteau, appelé par les vieux spadois "lu trô dè Martai", à l'endroit où l'Eau Rouge venant de Winamplanche conflue dans le Wayai.

Photo de l'auteur

Conclusion :

Cette étude n'a pas la prétention d'épuiser le sujet des multiples éditions de cartes-vues illustrant les sites monumentaux et naturels de Spa mais bien de contribuer modestement à entretenir la mémoire collective du passé de notre cité. Les cartes postales appartiennent à l'art populaire et en guise de conclusion, nous extrayons du message écrit par un visiteur de la Belle Epoque ces quelques vers de mirliton :

"Savez-vous bien que Spa
Ce coin du paradis
Est caché tout entier
Sous les buissons fleuris
Qu'on y boit à plein verre
A plus d'une fontaine
La Santé

Le Bonheur
qui rend l'âme sereine"

Louis Pironet

NOTES :

- (48) FIERENS, P., *L'art en Belgique*, Bruxelles, 1947.
- (49) PIRONET, L., *La restauration du Pavillon de la Montagne à Spa (Belvédère de Hesse-Rhinfels)*, H.A.S., septembre 1982.
et candidature au prix du patrimoine architectural 1986 Conservation Foundation Ford Motor Company, Belgium.
- (50) PIRONET, L., GDNTS. *Le Pavillon de la Montagne est-il voué à la destruction?*
La Vie spadoise, 26 mars 1972.
- (51) Un inventaire illustré et commenté de la commune de Spa mais non exhaustif, est réalisé dans :
Le patrimoine monumental de la Belgique - Wallonie - Volume 12 (3e) - Province de Liège - Arrondissement de Verviers - Tome 3 (M-S), Spa p. 1231 à 1251, illustrations n° 1878 à 1899, Ministère de la Culture Française, Administration du Patrimoine Culturel, Pierre Mardaga Editeur, Liège, 1985.
- (52) JEHIN, Pol, *Les pavillons Hesse et Bernard rachetés par la Ville ? Réalités*, n° 84, janv. 1990, p. 30.
- (53) On dénomme feuillée un sentier forestier serpentant sous la ramée.
- (54) à (57) Pour rechercher les noms des promenades spadoises, dont certaines ont été baptisées différemment dans le temps, consulter :
- (54) BODY, A., *Les promenades de Spa. Guide du promeneur à pied, à cheval et en voiture*, Liège, Impr. Vaillant-Carmanne, (fin XIXe s.).
- (55) *Spa-Attractions : Guide des promenades* (voir 46 ci-dessus)
- (56) LAFAGNE, P., *Guide illustré des promenades pédestres*, Syndicat d'initiative et du Tourisme de Spa, De Boeck, Bx, vers 1946 (?).
- (57) OTTF Spa, *Carte touristique des environs de Spa*.
- (58) DESCHANEL, Emile, *A pied et en wagon*, Paris, Librairie de L. Hachette et Cie, 1862, p. 251 à 259.

HISTOIRE ET TOPONYMIE :
LES FORETS DU PRINCE-EVEQUE AU BAN DE SPA
(Deuxième partie)

Ainsi que nous l'avons vu dans la première partie de cette étude, c'est en 1624 qu'eut lieu la répartition des bois et forêts accordée par le Prince-évêque Ferdinand de Bavière à la communauté de Spa.

En voici les dispositions principales : "*En premier lieu, notre communauté et manans de notre bourg de Spa laisseront et quitteront hors des bois qui sont sous notre dit ban, premier le Bois nommé la **Heid Breda** et fanar commençant auprès du **Marteau Goffin**, Ban de Spa et montant tout au loing de la **pelerine voye**, avec la **Heid du fond de Bacque** et la **Heid de la commune poulle** jusqu'à notre Ban de Sart,*

*Item le **Neufbois** comme ils se contiennent jusqu'au **Rieu de la Sauveniere**,*

*Item la **lebeolle** joindante du soleil levant tant à la voye de **Stoumont** qu'au ruisseau appelé le **ruisseau de Parfonrieu**, aussy loing et large qu'il se contient jusqu'au **Rieu de la rouge eau** tirant vers **desgnié**,*

*Item la **heid de Tolifaz** (1) avec une partie de la **Vexter** jusqu'au chemin qui vat droit de la **Winanplanche** à **Creppe**,*

*Item la **Roleuse heid** (2) approchant la voye de **Stoumont**, laditte **Lebeolle** et les héritages de **Creppe** selon les confins et limittes y designés par nos commissaires, et ce pleinement et absolument au profit, utilité et usage notre et de nos successeurs en l'Evêché de **Liege** et de notre **Illustre Chapitre** avec une totale renunciation de tous et quelconques droits ou servitudes qui pourroi(en)t competer à notre dite communauté et manans ou qu'il(s) pourroi(en)t pretendre auxdits cantons et bois et en leurs fonds".*

En contrepartie, les doyen et chapitre liégeois renonçaient au profit et libre disposition de la communauté de Spa au restant des bois, cantons et fonds :

*"Scavoir auront en leur part tous les bois commençant à ladite voye de **Stoumont** et ledit **Ruisseau de Parfonrieux** allant jusqu'au rieu de la **Sauveniere**,*

Item le reste du bois de la Vexter,

Item les petites heid(s) et raspailles (broussailles) joinnants du village de Spa extant(e)s entre la heid de la Commune Poule et la heid du fond de Bacque, avec le droit du gland et paxhons desdits bois et cantons pour en pouvoir par notre dite communauté pleinement user et jouir comme en plein et entier droit et domaine, bien entendu qu'ils ne pourront en rien aliener en ce qui est du fonds, deraciner et sarter."

Cette répartition est citée lors d'un procès contre Verviers à propos de droits d'usage dans les bois, ce qui nous permet d'obtenir des précisions sur les bois au sud du Wayai dévolus à la communauté de Spa. Cette déclaration cite les cantons de "*teie (taille) de plainfays, chapaifangnoux, Hamoray, Mambaye, thier de rexhon, forsenfaz, pierfays, tahanfagne, tier del Statte et belheid*". (3)

Ajoutons à cette liste quelques lieux-dits : le **tièr dè(s) tonîre(s)**, (4), **al tièsse du dj'vô** (à la tête de cheval), **èl biolé al macrale** (le bouleau de la sorcière), (dans **Pleinfays** au nord de la **fagne Jame**), la **tèye des steûles** (la taille des étoiles) (au nord-ouest du **Tièr des Rêhons**).

En 1665, sans doute à la suite de contestations au sujet de la part de la communauté sur les cantons situés entre la heid du **fond de bacque** et la **Commune Poule**, on délimita celle-ci au moyen de "renas" (bornes) que le texte désigne aussi sous le nom de "pierres sauvages" c'est-à-dire non taillées. Comme certaines des bornes en question sont plantées devant des arbres (chênes ou pommiers sauvages), ou bien devant des prés appartenant à des habitants de Spa, il est assez difficile aujourd'hui de délimiter avec précision cet abornement. Certains repères sont cependant plus précis : le chemin venant de la fagne Lolo, la pèlerine voie, le chemin allant de la pèlerine voie à Frahinfaz, celui allant de Spa vers Sart au nord de la Commune Poule. L'intérêt principal de cette délimitation que nous reproduirons en annexe, est qu'elle nous apprend l'existence au XVIIe siècle d'un "*chêne où il y a apposée l'image de la vierge Marie*" qui se trouvait le long du chemin allant de Spa à Polleur. A son emplacement, à mi-chemin entre l'ancienne voie menant vers Sart et celle, prolongeant la pèlerine voie, qui vient du haut de Spaloumont, on voit aujourd'hui dans le talus à droite du chemin venant de Spa, une croix portant une petite chapelle de bois peinte en



L'arbre de la Vierge Marie
Dessiné par Germain Ponce / 1835.

Dessin de Gustave GERNAY (1829-1899): «L'arbre de la Vierge Marie».
(Coll. Musée de la Ville d'Eaux - Don de M. Adelin Slosse).

blanc au pied de laquelle se trouve une borne. Il est possible que cette borne ait remplacé une des bornes de cette délimitation de 1665.

Les archives de l'état à Liège conservent de nombreux documents relatifs aux forêts de Spa (5), notamment les règlements sur les coupes de bois, les cantons "*mis en défense*" c'est-à-dire ceux où il est interdit de conduire le bétail avant que les rejets aient atteint une certaine taille, les endroits où il est permis d'essarter, ainsi que des procès-verbaux dressés par les forestiers en cas d'infractions aux règlements.

Les forestiers étaient nommés pour un an, devaient prêter serment et, au XVII^e siècle, recevaient 24 florins brabant par an et un tiers des amendes. Ils devaient "circuiter" les bois deux fois par semaine et étaient libres de toutes tailles et contributions. Comme les habitants avaient fait jusqu'alors à peu près tout ce qu'ils voulaient dans les forêts du prince, il semble qu'ils n'aient pas volontiers accueilli les règlements édictés pour la préservation des bois de la communauté.

On lit en effet que le 15 juin 1632, le Magistrat de Spa avait "*fait ordonnance à ceux de leur ban pour aller couper ou rassembler bois ou raspailles pour leur chauffage, recloages (clôtures) ou commodité nécessaire*". Le sergent avait été chargé de publier et lire le dimanche à la sortie de la messe paroissiale l'ordonnance désignant les lieux où chaque hameau devait aller couper et rassembler le bois.

Certains des habitants commencèrent à "*crier que l'on ne suivrait cette ordonnance et avecq hault et vilain et seditieux propos, constrendarent (obligèrent) ung aultre sergent qui estoit illecq de faire ung aultre cri et publication que l'on ne debvoit obeyr ny obtemperer à ladite ordonnance, ains (mais) que chasque allast pesle mesle où bon luy sembleroit parmy les bois et forests et indifferement parmy tous les cantons d'iceluy, mectant par ce lesdits manants en grand troublement et fureur contre les justiciers et bourghemestres*".

Voici, à titre d'exemple, les dispositions principales d'une ordonnance publiée le 6 mai 1640. Elle prévoit une amende de 5 florins d'or (dont un tiers revient au rapporteur) à ceux qui coupent un stallon (baliveau) et d'un florin d'or pour toute

sorte de bois vif.

Les cantons où il sera permis de couper du bois de chauffage seront désignés en spécifiant la quantité qu'il sera permis de prendre, ainsi que le temps accordé pour ce prélèvement. ce bois ne pourra être vendu avant d'avoir été ramené devant la maison de celui à qui il appartient et y être demeuré huit jours; il ne pourra être vendu hors du district du ban sous peine d'une amende de 3 florins d'or.

Celui qui aura du bois en sa maison devra en prouver la provenance et ceux qui ont obtenu la permission de couper du bois pour bâtir ou réparer un bâtiment devront prouver qu'ils l'ont employé à cet effet.

Le bétail ne pourra paître dans les cantons coupés à taille blanche qu'après quatre ans révolus, sous peine d'une amende de 20 patars par bête. De plus, les bois seront interdits aux chèvres et "bêtes à laine", excepté la heid Craheau et Spaloumont en temps d'hiver (c'est-à-dire depuis la Toussaint jusqu'au 1er avril). Les fruits (pommés sauvages, nèfles, etc.) ne pourront être cueillis. Les amendes seront doublées en cas de seconde infraction et la troisième fois, les contrevenants seront privés de tout droit dans les forêts.

Chaque chef de ménage aura le droit de couper une charrée de mort bois (excepté le chêne et le "fawe" (hêtre) dans les cantons désignés. On ne pourra composer ces charrées que de 20 fagines (fagots) composées uniquement de branches. Enfin, ceux qui iront les chercher avec chevaux par charrettes pourront y aller trois fois avec un cheval et deux fois avec deux chevaux.

Par la suite, les amendes furent augmentées, car un règlement de 1757 prévoit une amende de 30 florins brabant pour celui qui coupera un chêne formé et 15 florins pour ceux qui ne pourront prouver la provenance du bois qu'ils rapportent chez eux ou qu'ils ont devant leur maison. Il est en outre interdit de faucher des herbes ou litières dans les jeunes taillis, sinon cinq ans après la coupe, délai fixé également pour le pâturage du bétail en forêt.

D'après une ordonnance datée de 1642, les habitants doivent aller "*par règle*

de vinable", c'est-à-dire par quartier à la fois et ne peuvent se rendre dans les bois avant quatre heures du matin.

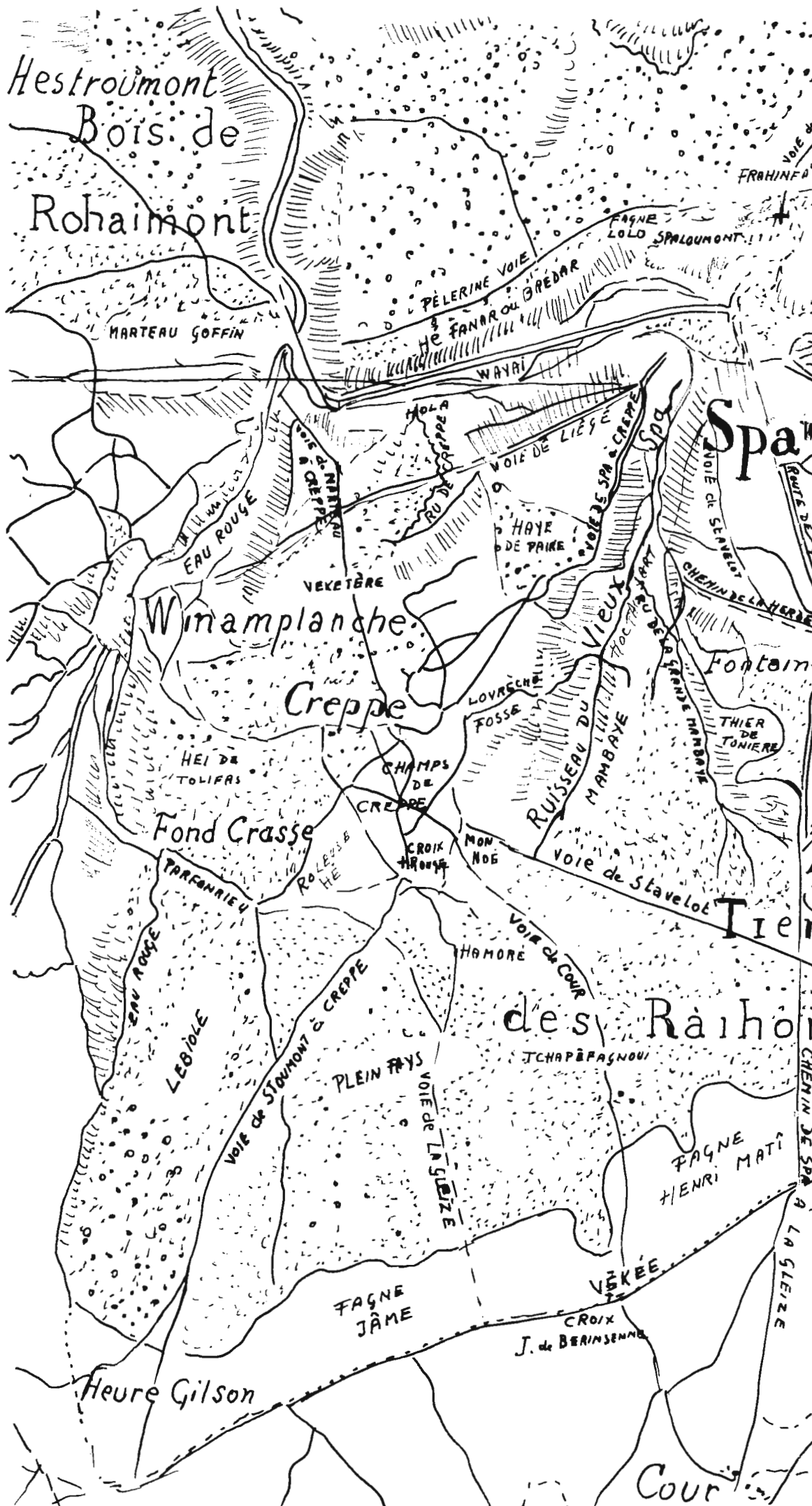
En 1645, on a divisé les cantons à couper derrière Creppe en neuf quartiers : 1. le *Faz*, 2. le *vinable du côté des poulhons de deça l'eau* (le Marché), 3. le *vinable de Bohy, Preit Feyheau et Nivezeit*, 4. le *vinable des Capucins*, 5. le *vinable de graviouille*, 6. le *vinable de la rue*, 7. le *vinable du costé par delà l'eau*, 8. *Crebbe*, 9. *Winamplanche, Marteau Goffin et fourneau de Hola* (6).

En 1673, les membres de la cour de justice prétendent avoir droit à une corde de bois parce qu'ils visitent les coupes de bois à faire; il est décidé que ceux qui s'occupent de cette charge auront "*un disner franck et libre*" auprès du bourgmestre. Outre le bois que les habitants sont autorisés à couper dans les cantons désignés, ceux qui veulent en obtenir plus peuvent en acheter; en 1694, le prix d'une corde est de 40 patars.

De plus, le bourgmestre vend au plus offrant au profit de la communauté des coupes de bois. D'après un règlement de 1736 où il est question de 168 coupes, chaque habitant ne peut obtenir qu'une seule coupe qui doit être payée dans les huit jours. Il est tenu de respecter les limites fixées, de ne couper que les "stalons" (baliveaux) marqués, et de laisser dans chaque coupe quatre stalons nouveaux "*où il s'en trouvera de plus droits et croissants seuls*" et tous les vieux stalons.

Le bois à abattre a été marqué afin de réserver les stalons. Ceux qui coupent le bois ne peuvent dresser eux-mêmes les cordes, ce travail étant fait par des dresseurs qui doivent prêter serment et qui sont rétribués par les acheteurs des coupes. Le bois doit être coupé en avril et enlevé en septembre.

Quand le Magistrat vend des coupes de bois à des maîtres de forges, il "*débanne les ramailles*", c'est-à-dire qu'il permet aux habitants de prendre les branches, à condition de n'envoyer que deux personnes par ménage, de ne faire qu'une charrette, de ne couper aucun bois croissant et de ne pas entrer dans les coupes avant l'arrivée du bourgmestre, à peine d'un florin d'or d'amende. En avril 1646, un règlement concerne les "wères" (chevrons de toit) et lattes accordées aux habitants qui construisent ou réparent des bâtiments, "xhures"



Hestroumont
Bois de
Rohaimont

MARTEAU GOFFIN

PÉLERINE VOIE

HE FANAR OU BREDAR

FAGNE
LOLO SPALQUOMONT

EAU ROUGE

VEKÈRE

Winamplanche

Creppe

HEI DE
TOLIFAS

Fond Crasse

LOVRECHE

FOSSE

CHAMPS
DE
CREPPE

CROIX
HROUSE

MON
NOE

Vieux
RUISSEAU DU
MAMBAYE

voie de Stavelot

Fontaine

THIER
DE
TONIERE

Tier

des Raihor

JCHAPBAGNOU

TARFENRIEU

EAU ROUGE

LEBIOLE

VOIE DE STONMONT & CREPPE

PLEIN FAYS

VOIE DE LA GLEIZE

HAMORE

VOIE DE COUR

FAGNE
HENRI MATI

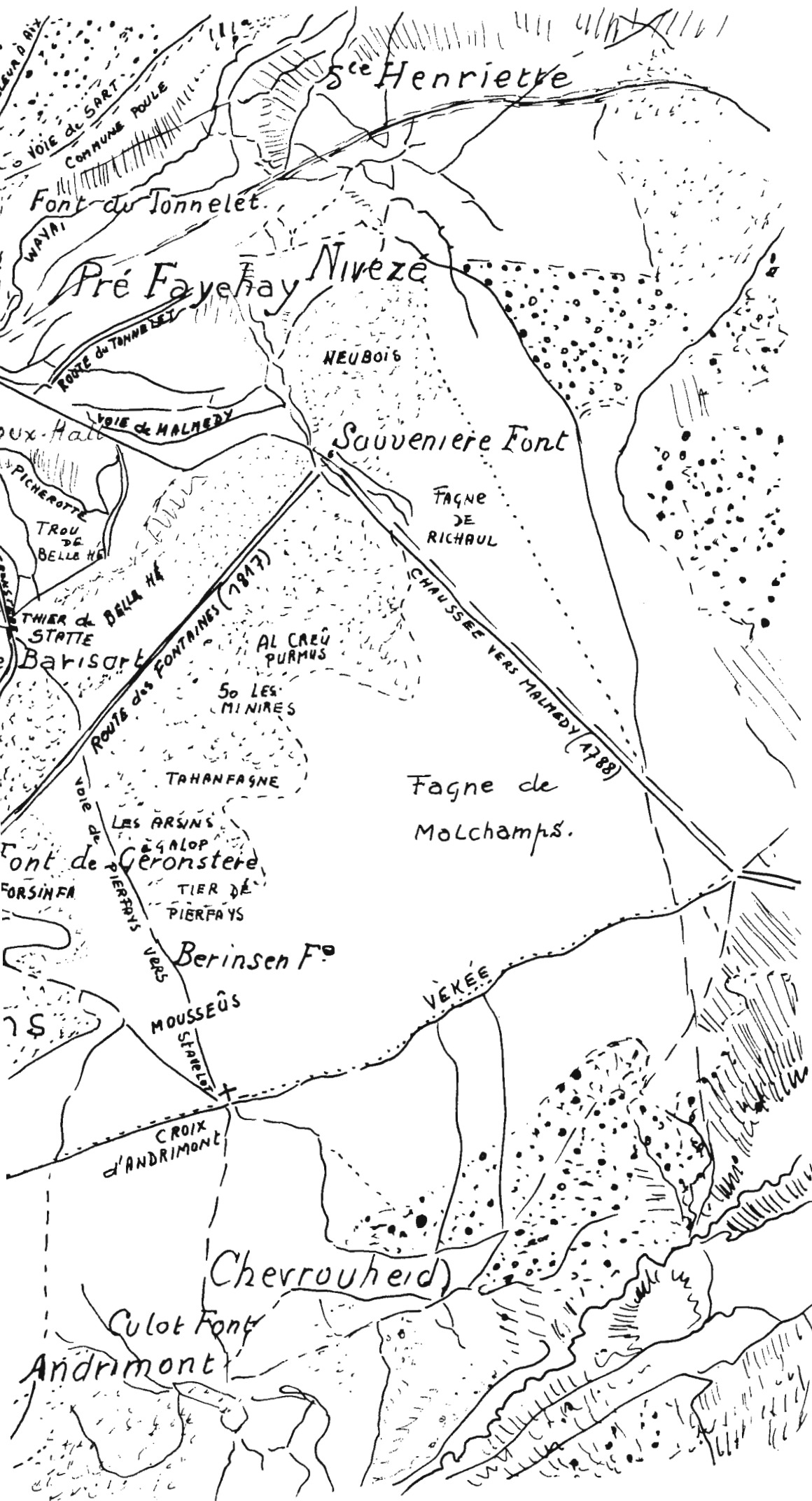
FAGNE
JAME

VÈKÈE

CROIX
J. de BRAINSEME

Heure Gilson

Cour



(granges), étables etc. Ceux qui voudront en obtenir devront payer 4 patars pièce au profit de la communauté et 2 liards pour le salaire de ceux qui iront les marquer; cependant, ils seront accordés gratuitement aux pauvres gens. Les charrons pourront obtenir des timons ou assises de char en donnant pour chaque bras de charrette 8 patars, pour une assise un "eschellin" (escalin), pour un timon 10 patars, avec écorces et branches des arbres employés, et cela sous le contrôle du plus âgé des bourgmestres.

Voici encore quelques dispositions particulières concernant les bois : en 1635, on permet à ceux qui ont obtenu deux "*charrées de vif et mort bois*" de couper des "*reimes*" pour "*ramer les cortilz*". Le 22 octobre 1680, on proclame un embannement particulier des glands croissant dans les forêts de la communauté, avec défense d'entrer dans les forêts pour rassembler, prendre ni abattre aucuns glands jusqu'au jour qui sera limité.

En 1702, le magistrat de Spa, "*trouvant que par la coupe des bois et ramailles qu'on met ordinairement sur les rues le jour de Saint Sacrement pour la procession qui se faict, on ruinoit beaucoup la forest, fait défence à tous et ung chascun de ne plus couper ny faire couper doresnavant aucun bois viff, maisseulement des onays (aulnes), biolles (bouleaux) et autres mortbois, que l'on ne devra couper ni ramener par charrée, à peine de 3 florins d'or d'amende.*"

Une ordonnance de 1750 défend de "peller" "écorcer" aucun bois pour faire écorce, sauf pour le mettre en oeuvre soi-même ou dans le comté. On lit en 1769 que le magistrat de Spa écrit au prince-évêque que ses prédécesseurs ont jusqu'ici permis aux habitants de Spa de "*couper des vergettes ou baguettes pour faire des mantes (mannes) pour emballer les eaux minérales du Pouthon de Spa et les conduire dans les pays étrangers*". En 1793, une ordonnance défend de couper les genêts.

En ce qui concerne l'importance des forêts communales au début du XIXe siècle, celles-ci, d'après un tableau dressé à cette époque comportent 10 bonniers de "raspe" (taillis) près de la *Sauvenièrre*, 432 bonniers de taillis à *Belleheid* et *Thier de Statte*, 860 bonniers de raspe et quelque peu de fûtaie en *Géronstère*, *Thier de Rexhon*, *Mambaye* (Linchery), *Pleinfays* et derrière les *Minières*, 100 bonniers de raspe à la *Vequetterre* tandis que sur la *heid de Spaloumont* il y a 2

bonniers de bruyères et mauvais bois. Ce rapport déclare qu'il se trouve beaucoup de terrains incultes, sinon pour la litière.

En mai 1808, un an après l'incendie de Spa du 21 août 1807, la commission spéciale instituée pour la distribution de secours aux habitants vend avec l'accord du Ministère des Finances des arbres coupés et débranchés dans les forêts de la communauté. Le nombre des chênes s'élève à 922, dont 240 en *Mambaye*, 349 dans le *Thier des Tonnières*, 80 au *taillis de Mauvaise pouhon*, 149 en *Linchery* et 74 au *Prangeleux des Tailles*. Cette vente rapporte 2515 francs, plus 999 francs pour la vente de demi cordes de branches et rameaux.

Ayant étudié jusqu'à présent les règlements du XVIIe et XVIIIe siècles concernant les bois de la communauté, nous reportons à un chapitre ultérieur ce qui se rapporte aux XIXe et XXe siècles, époque caractérisée d'abord par l'introduction des résineux qui va modifier profondément le paysage forestier et ensuite par la vente à l'état des forêts concédées par le prince-évêque en 1624 ainsi que celles qui avaient été rachetées ultérieurement.

Cependant, dans les chapitres qui vont suivre traitant de l'essartage, du pâturage en forêt ainsi que des litières et de l'extraction de la tourbe, nous ferons appel à des documents se rapportant au XIXe siècle durant lequel ces pratiques anciennes sont restées en usage.

Dispositions particulières concernant les promenades

En raison de la situation spéciale de Spa, fréquentée depuis le XVIe siècle par de nombreux étrangers venus y prendre les eaux mais également soucieux d'y trouver un environnement agréable, des règlements particuliers se préoccupent de répondre à ce souhait, particulièrement à la fin du XVIIIe siècle, âge d'or de la ville d'eaux.

Albin Body a consacré un intéressant article à l'Historique des promenades de Spa, dont bon nombre et notamment celles dans la colline au nord de la ville ont été aménagées grâce à l'initiative de nobles étrangers, et particulièrement de visiteurs britanniques. (7)

En 1666, grâce à la générosité d'un seigneur étranger, on avait réédifié trois grandes croix sur "*trois éminences et montagnes l'une proche de l'autre regardant sur Spa, appelées communément la heid Crahea, heid de Spaloumont et heid de Sart*". Ces croix, qu'on distingue sur des gravures du XVIIe siècle, en remplaçaient d'autres déjà signalées en 1612. Nous ne reprendrons ici que quelques ordonnances empruntées à l'article d'A. Body ou qui le complètent.

Déjà en 1760, un édit défend aux habitants de Spa de faire pâturer leur bétail dans les promenades réservées à l'agrément du public. En 1787, lorsque des coupes sont faites à la heid Crahay, on ordonne de laisser les bordures aux promenades telles qu'elles existent et qu'elles ont été marquées.

En janvier 1786, quand on vend à des particuliers par portions d'un bonnier et d'un demi bonnier des terrains incultes en Spaloumont et autres aboutissant à la voie dite de verviers, le magistrat se réserve tous bois et terrain croissants et servants de drèves aux promenades ainsi qu'un chemin de 80 pieds au moins sur le Sart, tant pour servir pour chemin réal à Verviers que pour la procession des Rogations. En 1789, on coupe des chênes pour faire des bancs dans les promenades des fontaines de Géronstère et de la Sauvenière et celles du bourg.

De même, en 1822, on réserve une bordure de 3 mètres le long des promenades. En janvier 1811, on lit dans une lettre adressée au préfet à Liège que plusieurs seigneurs et dames étrangers ont témoigné le désir de voir placer sur la route qui conduit de Spa à la Géronstère une plantation d'arbres pareille à celle déjà faite sur la chaussée de Spa au Marteau, ce qui procurerait non seulement l'embellissement du bourg, mais encore le contentement des étrangers qui fréquentent cette fontaine dans les grandes chaleurs.

En 1816-1817, sous le régime hollandais, le régisseur du Waterstaat fait construire la route de la Géronstère à la Sauvenière. La route de Barisart à la Géronstère à travers le bois dit *Thièr de Tonîre* est créée en hiver 1845-1846. La promenade Reickem a été exécutée en 1827. On voulait la baptiser "chemin de Diane", mais les ouvriers communaux étaient si mal payés qu'ils disaient qu'ils pouvaient aussi bien "*aller à Reickem*" et ce nom a prévalu.

Charbon de bois

Le magistrat de Spa vend également au plus offrant du bois aux maîtres de forges. En 1647, on voit citer des ventes faites à Gille Henry le loup et à Robert de Sclessin. Un règlement de 1678 donne des précisions sur les conditions imposées à l'obteneur, en l'occurrence Jean Boniver qui a offert le prix de 45 patars par corde pour du "*bois propre à faire du charbon à couper tant par derrière Creppe que par desseur Spa en lieu condist alle Pixrerotte*".

"L'obteneur les voulant faire cuirre et reduire à charbon devrat reprendre les vieilles fosses et en cas il ne s'y retrouveroit aucune seront obligés d'en faire faire nouvelles à la moindre foulle (dommage, dégât) que faire se pourra.

Secondement, en cas il conviendra faire bougée (clayon servant à protéger la faude contre le vent), allentour des dites fosses, ils ne debveront couper que du mort bois pas à superfluité mais seulement pour contregarder icelles, et deverat une seule bougée servir à tout ce qui se cuirat dans ladite fosse sans faire toujours des nouvelles.

En cas le repreneur feroit saiwer (évacuer) lesdits carbons par harnaz (attelages) à boeuf, lesdits chartons devront garder les tailles comme les autres tailles, à peine des amendes comminées par le reglement des forests de cette communauté.

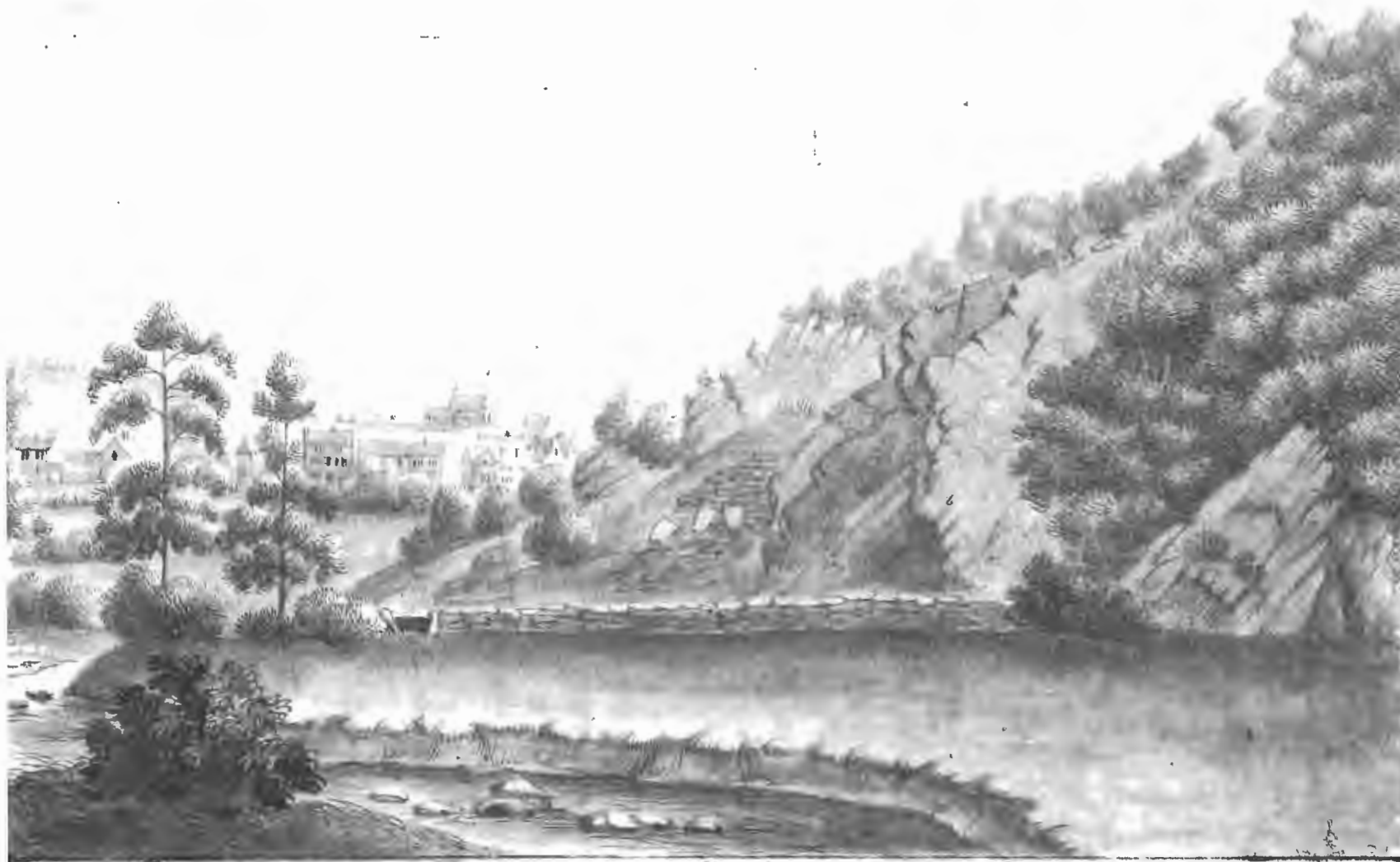
Devront tels dits carbons estre cuits et saiwéz en le jour de la St Martin prochainement venant.

L'obteneur serat obligé de furnir la moitié du prix de la remise immédiatement".

Les essarts

Etant donné le manque de terres, l'essartage était d'une grande importance en Ardenne. On trouvera dans le bulletin n° 15 (septembre 1978) d'H.A.S. une description de ce procédé, reprise au livre de L. Remacle *Le parler de La Gleize*.

A Spa, le lieu le plus souvent cité pour y faire des essarts est l'endroit appelé "les arsins", nom désignant d'ailleurs un endroit essarté au moyen du feu (8).



La prairie de quatre heures au dessus de Spa xhrouiet fe.

*Lavis attribué à Joseph XHROUET (1711-1749).
(Coll. Musée de la Ville d'Eaux).*

En 1653, 74 habitants de Spa achètent des lots d'un journal de Sart dans *les Arsins* et *Belleheid*. En 1694, on fait mesurer les grains crus dans la *fagne Lolo*. En 1694, les lieux où l'on fait des essarts sont les *Onays*, derrière la *Pixherotte*, dans *les Arsins*, dessous la *fagne Collette* (derrière Creppe) sur la "*Vexter*" et sur *le plan de la heid*". En avril 1706, ils sont rendus au plus offrant en lieu-dit *Pirfays*.

En ce qui concerne la répartition des essarts, ils sont adjugés en mai et répartis par billets tirés au sort, alloués pour 3 ans au prix de 4 florins brabant par journal. Une ordonnance de 1710 relative aux sartages du "thier de rehon" comptant 85 lots d'une moyenne de 50 verges stipule qu'on doit "*sartager la première année et y labourer des avoines les deux suivantes à condition de raplanir le terrain la dernière*".

Une ordonnance tardive (an 4 de la république) mais qui doit refléter les usages antérieurs nous donne des détails sur l'essartage. Elle concerne des essarts à faire derrière la forêt joignant le *Hamoray* derrière Creppe. Elle défend de "*placer les sarts ou fourneaux sur les souches dites stockays*" et ordonne de les placer à quatre pieds de distance des hêtres ou chênes. Il est défendu d'arracher aucunes souches dites "*soquettes*" soit de chêne ou de tout autre bois et de nouer aucun buisson, d'utiliser un croc ou une charrue, car on ne peut employer qu'une houe. Huit jours avant de semer, les obtenteurs des terrains essartés devront avertir la municipalité.

En 1833, le conseil municipal décide d'essarter le terrain nommé *les Arsins* qui ne fait plus partie de la forêt depuis plusieurs années, tenant du levant au chemin qui conduit à la ferme de Bérinsenne, et du couchant à un fossé le séparant de la forêt, ainsi qu'un "vague" situé en *Pleinfays* derrière Creppe. L'adjudication porte sur 53 portions aux *Arsins* et 9 en *Pleinfays*. Les adjudicataires devront laisser un circuit de gazon d'environ 8 pouces de contour aux souches de chêne et de hêtres. En *Pleinfays*, ils devront en outre payer 2 francs 24 centimes dont 1 franc 6 centimes sera employé pour acheter 4 livres 7 onces de bonne semence de bouleau dont dont la portion adjugée devra êtreensemencée et pour les frais à faire à ce sujet et à l'achat de glands et 1 franc 18

centimes pour creuser des fossés.

Il sera défendu de "croquer", on devra travailler le labour à la houe et on ne pourra se servir de cognée, hache ou houe pointue, hamainde et levier; il sera défendu d'arracher les souches. Lors de la récolte, on ne pourra couper les grains qu'après l'approbation du garde du triage.

Ce qui prouve que les terrains à essarter sont recherchés est le fait que les lots sont adjugés après 10 ou 20 enchères. Les adjudicataires sont pour la plupart des cultivateurs ou journaliers de Creppe, mais on trouve aussi un maçon, un maréchal-ferrant, un garde-champêtre, un cabaretier et un instituteur. L'ensemble des lots, adjugés à une moyenne de 10 francs ou plus rapporte 797 francs.

Il semble qu'à Spa l'essartage ait cessé d'être pratiqué après 1863 : en effet, on lit dans le rapport communal pour 1864 que les portions de bruyère mises en location pour être essartées n'ont pu être adjugées, même gratuitement, faute d'amateurs.

La herde et le pâturage dans les forêts

Un usage qui perdura jusqu'à la fin du XIXe siècle est le pâturage en forêt des bêtes à cornes, sous la conduite de herdiers (pâtres) assistés de "tirceroux" (w. tis'rous).

D'après la convention conclue en 1624 entre le prince-évêque et la communauté de Spa, les habitants conservaient le droit de faire paître leur bétail dans les forêts du prince les 4 ans passés après une coupe à quatre rejets de mai et août.

En 1776, dans une requête adressée au prince-évêque, on lit que par une coutume très ancienne, la communauté de Spa a toujours tenu deux herdes séparées de leurs bêtes à cornes et que chacun a toujours contribué au salaire des herdiers et pâtres à proportion des bêtes qu'il faisait garder. Si l'on était obligé de réunir ces deux herdes, les bestiaux devraient traverser tout le bourg pour se rendre au Vieux Spa et de là au vieux chemin de la Géronstère par où on conduit



le 20. 1820

*Dessin de Joseph BODY (1800-1873).
(Coll. Musée de la Ville d'Eaux).*

la herde du Vieux Spa sur les landes, ce qui gênerait et embarrasserait les étrangers dans la saison des eaux et serait en outre cause que les bestiaux seraient blessés par la rencontre fréquente des carrosses, voitures et chevaux, ceux du Neuf Spa ayant toujours conduit leur bétail par le chemin de la Sauvenière et ayant seulement à traverser la rue qui y conduit.

Après la nationalisation des anciens biens du prince-évêque, l'administration des Domaines, eaux et forêts donne encore une autorisation de pâturage dans les taillis de plus de 7 ou 10 ans déclarés défensibles. En 1833, cette autorisation est accordée pour la *Heid Fanard*, la *Commune Poule* et le *Neubois*, bois domaniaux, ainsi que pour le *Thier de Tonnire*, *Mambaye*, *Pleinfays* et *Forsinfa*, bois communaux et cela pour 260 bêtes à cornes et 10 chevaux. Les pâtres désignés, dont on donne le signalement sont, pour Spa, Jean Paschal Martin (53 ans), pour Creppe, Pierre Antoine Borlet (19 ans) et pour Préfayhay Jean-Noël Bourguet (54 ans).

En 1858, la liste des habitants qui ont l'intention de faire conduire leur bétail dans les parties de la forêt communale comporte 35 habitants de Creppe qui ont de 1 à 8 vaches, 14 habitants de Spa qui en ont 4 ou 5, avec en plus le fermier de Bérinsenne qui en a 25, celui de la Géronstère 20 et celui de Hoctaisart qui a 20 bêtes plus un habitant de Nivezé qui a 6 vaches. La herde compte alors 241 têtes de bétail.

En 1893, Antoine Delierneux de Creppe est désigné comme pâtre et l'on compte en tout 608 bêtes à cornes. En outre, des habitants, surtout lorsque l'été a été très sec, demandent, comme par exemple en juin 1835, l'autorisation d'aller couper de l'herbe dans les jeunes taillis de 4 ans et au dessus, ce qui leur est accordé à condition qu'ils en fassent le transport par sac ou panier à dos d'homme et non autrement. (Délibérations du Conseil 1832-1835), p. 95 v°).

(à suivre)

Léon Marquet

NOTES

- (1) 1454: Colair le bolengier manant à tolifais desoure le Winanplance.
 1514: la voie alant de Creppe à Stavelo au costé vers tolifaulx jondant en la grande voie qui vat en la lebeolle.
 (J. ANTOINE, *Toponymie de Spa*, p. 39).
 1474: le vequster entre Spa et le Wynanplance.
- (2) Roleuse hé : à l'ouest du thier de Tolifa
- (3) 1644: chapeau fagnou (tchapêfagnou)
 1713: les hamoray derrière Creppe (lès hâs Morê = les haies Moreau). Cfr Hâparin, en 1479 : el hay parin (J. ANTOINE, *Toponymie de Spa*)
 1665 : forsenfaz (Forsinfa)
- (4) 1588: le thiere des tonnyeres
 1715: tier de tonneres (tièr dè(s) tonfêre(s)).
- (5) Les documents concernant les forêts se trouvent surtout dans les liasses 17 et 22 (Spa Ville) aux Archives de l'Etat à Liège.
- (6) Vinable, W. vinâve, quartier (altéré de vih'nave). Sur les "vinables" de Spa, voir A. BODY, *Les rues et les enseignes de Spa* dans *Spa, Histoire et bibliographie*, t. 3, Liège 1902.
- (7) A. BODY, *Historique des promenades de Spa* dans *Spa, Histoire et Bibliographie*.
 Un monument dédié aux créateurs des promenades de Spa se trouve dans le Parc de sept heures.
- (8) 1643: les archins. 1703: aux arsins (endroit essarté par le feu: J. ANTOINE, op. cit.)

*

*

*

HOPITAL ET BIENFAISANCE A SPA PRINCIPALEMENT
EN 1789 - 1793
(suite)

Les travaux, qui avaient commencé le 23 mars, continuèrent au moins jusqu'au 18 mai. A cette date, Jean-Martin Mattar de Theux produit une facture de 642 fl. pour la chaux, la main d'oeuvre et les pierres de taille livrées, à savoir 3 portails de 8 pieds de haut et 4 de large, 6 de 6 pieds et demi sur 4, 6 fenêtres de 5 sur 4, 6 seuils pour les portails des caves, le grand portail d'entrée de 15 pieds de haut et 9 de large. L'inspecteur des travaux J.-P. Henrard approuve cet état à la date du 1-12-1790. (19)

Malgré les 2000 fl. que la cour des tenants avaient donné pour cette entreprise et les 877 fl. des cinq bienfaiteurs, cette dette n'est toujours pas apurée huit ans plus tard; en effet, à la date du 9 décembre 1798, l'entrepreneur réclame son dû à la municipalité de l'époque qui promet de se concerter avec le Bureau de bienfaisance afin de trouver le moyen de l'indemniser ! (20)

On s'interroge encore aujourd'hui sur l'emploi que le Magistrat révolutionnaire avait fait de ces sommes, d'autant plus qu'elles avaient été grossies par des dons (cfr infra) et des contributions, moins volontaires celles-là ! Ainsi, le 18-5-1790, le Magistrat condamne Hubert Jehin - qui ayant déserté lors de la marche sur Liège, se repent et accepte la sentence - à payer 3 louis d'or au profit de l'hôpital ou à purger 15 jours de prison au pain et à l'eau...(21) Sous la restauration du prince, l'avocat Gérard Deleau soutiendra que d'autres moyens moins légaux encore avaient été employés : "en exigeant le serment civique, ils (= le Magistrat) taxèrent pour le cimenter les uns à 5 louis, d'autres à 4, 3, 2 louis, et quelques-uns à volonté" (22).

Autre moyen employé pour diminuer les frais de construction : le travail forcé. En effet, le 9-5-1790, le Magistrat décide d'interdire à tout un chacun de faire directement l'aumône aux mendiants tant du lieu qu'étrangers, et cela en vue de faire régner le bon ordre. Les personnes charitables sont invitées à "verser leurs secours dans les mains des quatre directeurs établis pour veiller à la

subsistance et pourvoir aux besoins des pauvres natifs de cette Communauté ou y ayant acquis le droit d'habitation". A cet effet, la Communauté est divisée en quatre quartiers avec un directeur pour chacun; celui-ci étant chargé de faire chaque mois des quêtes publiques et générales. Quant aux mendiants étrangers, ils seront arrêtés et devront travailler à l'hôpital pendant "un temps jugé convenable par la municipalité". Les pères et mères subiront les mêmes condamnations pour leurs enfants surpris à mendier (23).

Enfin étaient les quêtes mensuelles assumées par les quatre commissaires ou directeurs. Il semble cependant qu'il n'y en eut qu'une... Le seul procès-verbal d'ouverture des "boîtes" ou troncs date du 16 mai 1790. Le premier quartier (rues d'Entre les ponts, du Marché, de l'Entrepôt et de la Promenade de sept heures) avait donné 119 fl. 19 sous; le deuxième (rues des Capucins, du Waux-Hall, de la Sauvenière, villages de Nivezé et Préfayhay) 68 fl. 16 sous 1/2; le troisième (rue de l'Assemblée, place du Pont, Vieux Spa delà l'eau, villages de Winamplanche et Marteau) 51 fl. 6 sous; le quatrième (rue Traversière, Vieux Spa deçà l'eau, village de Creppe) 9 fl. 16 sous 1 denier, soit au total 249 fl. 17 sous et 3 deniers (24).

A cette occasion, il est spécifié que "la Table des pauvres subsiste pour les pauvres honnêtes se contentant de la portion congrue, de même que les fondations en faveur des pauvres qui restent aux mains de leurs administrateurs jusqu'à autres dispositions et le bon droit d'un chacun sauf".

Il est donc manifeste que des difficultés existent entre des administrateurs du Bureau de Charité et ceux de la table des pauvres. Il aurait été plus logique de rassembler en une seule masse tous les fonds recueillis, plutôt que de créer diverses catégories de pauvres, les uns aidés par le premier organisme, d'autres par le second, voire d'autres encore par les deux! A vrai dire, la question ne se posera plus, l'éphémère Bureau de Charité sombrant dans l'incurie totale...

Quels étaient donc les premiers directeurs? Au dire de l'avocat Deleau, contre-révolutionnaire, c'étaient : "Solwaster, garçon du Club anglais, l'un des usurpateurs de la régence (le 19 août 1789) ; Pierre Lemaire, le premier de ceux qui expulsa les magistrats légitimes le 19 août et s'attribua la régence comme



*Dessin de Gustave GERNAY (1829-1899):
« Vue de Spa (à l'avant-plan, premier bâtiment de l'Hospice St-Charles) ».
(Coll. privée).*

bourgmestre; un J. Henrard, collègue et complice du susnommé; un autre Henrard, chirurgien, dont le nom seul rappelle toutes les atrocités de la révolution et n'ayant ni l'un ni l'autre aucune espèce de propriété; un abbé Lohest dont la bouche sacrilège ne s'ouvrit dans les temps de la révolution que pour vomir des blasphèmes contre son évêque et jusque dans la chaire de vérité exhorter la sédition, la rébellion et la sanctifier. Aussi a-t-il été condamné à aller expier ses péchés chez les frères Célites pour un temps indéterminé, dont la bonté de Votre Altesse le rémissionna après 10 jours; et l'avocat Hanster, l'un des premiers régents de la révolution; auxquels le Révérend curé fut forcé de se voir adjoint (25).

Si les noms sont corrects, les appréciations de Gérard Deleau sont bien entendu celles, partiales, d'un partisan du prince, actionnaire de la Redoute, qui a dû fuir la révolution. Il ne semble d'ailleurs pas que cette supplique, dont nous ne connaissons que le brouillon, ait été envoyée; elle ne se retrouve pas en tout cas dans la liasse de l'Evêché relative à cet objet (26).

Il faut dire que les Deleau avaient beaucoup pâti de la révolution. Ce sont en effet les ouvriers édifiant l'hôpital qui "le 13-4-1790 quittèrent leur ouvrage pour se rendre avec leurs pioches, leurs haches et d'autres outils devant l'hôtel de ville où, après lecture d'une lettre de S. M. prussienne, ils se jetèrent sur la maison de J.-H. Lejeune sise vis-à-vis". démolirent les portes, les fenêtres et les meubles; puis de là se rendirent dans les magnifiques jardins de Gérard Deleau, de ses frères et de la veuve Talbot, qu'ils dévastèrent complètement pour le seul plaisir de dévaster; la plupart des arbres furent coupés et laissés sur place; les dégâts s'élevèrent à plus de 13.000 fl! (27)

Le 16-5-1790, les quatre premiers directeurs sont remplacés par Remacle Dagly, Remacle Gabriel Meurir, le prêtre Hubert François Lohe(s)t (déjà directeur) et Pierre Joseph Delvaux, tous administrateurs soit de la confrérie, soit de la Table des Pauvres; ils resteront passifs dans leurs fonctions...

Des idées généreuses, certes, mais des moyens dérisoires et des hommes souvent irresponsables (28), telles sont les bases d'un projet grandiose voué à la faillite. C'est que les événements politiques orientent les esprits - et probablement

l'argent recueilli! - vers des tâches bien plus urgentes: la patrie est en danger; il faut se défendre contre les troupes ennemies, payer les volontaires et les réquisitions. Or l'argent public ne rentre pas; par suite de l'insécurité, la saison de 1790 est un fiasco et bien des gens, jadis aisés, ont toutes les peines du monde à subsister et à payer leurs créanciers. Que dire alors des pauvres? Enfin, les riches bénéficiaires des jeux de Spa - qui donnaient volontiers aux malheureux - sont absents, ayant émigré (29).

En somme, fonder la bienfaisance sur les seuls dons libres, sans participation obligatoire des particuliers (30) ni du budget communal, sans contrôle strict des comptes, c'était en pareilles circonstances courir inévitablement à l'échec.

Sous la restauration du prince, le projet revient sur le tapis au début de 1792. Le docteur Hanster, resté membre de la cour des tenants et avec l'appui de ces derniers et du curé, expose au prince les rétroactes de l'affaire. Lui-même affirme que les travaux furent arrêtés par suite "des changements" (politiques sans doute) et de "l'indigence de ceux pris pour directeurs" - qu'il ne cite pas cependant... Le 23-3-1792, le prince en son synode approuve l'érection par le curé et les tenants d'un hôpital à Spa pour le soulagement des "pauvres malades qui souvent, faute de soins, succombent sous le poids de la misère", raison reprise textuellement de la supplique du docteur Hanster (31).

On ne sait à quel titre, l'avocat Gérard Deleau est consulté par le curé et le Magistrat sur l'organisation administrative du futur hôpital. C'est alors qu'il fulmine contre les anciens administrateurs qui tous, sauf Lohest et l'avocat Hanster, se sont enfuis lors de la restauration.

Il s'en prend également au docteur Hanster qu'il suspecte d'intérêts privés dans l'affaire. Son frère l'avocat a en effet "eu la bêtise d'acheter lui-même 14.000 à 15.000 pieds de "weres" pour la toiture de l'hôpital; il s'est aussi obligé pour 700 à 800 frs de chaux. Il est ou va être poursuivi faute de paiements; si l'ancienne régie reprend, elle couvrira la dette".

"Si le docteur Hanster veut partager la gloire d'avoir contribué à cet établissement vraiment louable dont il est le moteur, qu'il y contribue par les

biens des Beurieu qui furent donnés par les derniers propriétaires au soulagement de nécessiteux et je crois même des pauvres malades, à défaut de parents pauvres, et dont sa tante Coquelet saisit l'héritage à titre de pauvreté quoiqu'elle ait laissé à son décès aux dits Hanster ses cohéritiers 40.000 à 50.000 fl. de biens et peut-être plus.

"Et pour prouver que je ne veux qu'il s'exécute seul pour le bien-être des pauvres dont il épouse le sort, j'ai par devers moi un titre assez considérable dont mon père a destiné l'emploi au soulagement des malheureux, que je m'engage d'affecter alors au nouvel hôpital."

En conclusion, Deleau estime qu'il ne faut pas laisser la direction de l'hôpital aux premiers administrateurs, mais la confier aux magistrats fidèles à Son Altesse (32).

Finalement, le curé et les tenants proposeront de partager le pouvoir avec des députés du Magistrat. C'est ainsi que, le 28 mars, ce dernier marque son accord sur ces propositions; en conséquence, il nomme 3 administrateurs parmi ses membres : ce sont les deux bourgmestres Laurent-Joseph Deleau et Jean Xhrouet, et le conseiller J. Jehin. Cependant, comme les tenants choisissent aussi dans leur corps trois députés, à savoir le curé, le docteur Hanster et l'avocat Q. Lezaack, il suggère de choisir un septième administrateur qui ne serait ni tenant ni membre du Magistrat afin qu'en cas de parité de voix, une décision soit possible; il faut que ce soit un homme dont "l'état, la consistance civile et les connaissances personnelles puissent efficacement coopérer et aider à la direction de cet établissement". Et qui le Magistrat propose-t-il à l'unanimité? L'avocat Gérard Deleau, inspecteur des eaux et forêts...!

Le 29, Le Magistrat apprend que le prince veut accorder à l'hôpital le privilège d'imprimer la liste des étrangers venus à Spa. Il fait remarquer que si l'hôpital doit se procurer le matériel nécessaire, cela absorbera tous les bénéfices. Il propose plutôt de s'arranger avec un imprimeur, les bénéfices seraient partagés entre ce dernier et le Magistrat, ce qui ferait environ 300 fl. l'année au profit de la Communauté, laquelle verserait annuellement 200 fl. pour l'hôpital. Gérard Deleau soutient cette idée : "Oh! Monseigneur, souvenez-vous des presses de

Herve, du chateau de Tignée et de Lebrun!" (33)

Sous l'Ancien Régime, il ne sera plus fait mention de l'hôpital: ce projet n'aboutira jamais. Le 30-12-1801, les donateurs de la parcelle destinée à l'hôpital se plaindront au sous-préfet du non-respect de l'acte de donation: non seulement le bâtiment n'a pas été construit mais encore les 9 fl. annuels n'ont plus été payés; le jardin est demeuré inculte et les haies ont été dévastées. Apparemment, il ne reste rien des fondations édifiées sur 27 m de long et 18 m de large... Le Conseil Municipal constate qu'il est dans l'impossibilité absolue de continuer l'établissement; il propose donc de rendre le terrain aux donateurs...

Ainsi s'achève l'histoire d'un vaste projet emporté dans la tourmente révolutionnaire. Il faudra attendre 1819 pour qu'il soit à nouveau question d'un établissement de bienfaisance, non plus d'un hôpital cette fois, mais d'un hospice, l'hospice Saint-Charles, encore existant.

Paul Bertholet

NOTES

(19) A.E.L., *Ville de Spa*, n° 7.

(20) A.V.S., *Arrêtés de la Municipalité*, f° 277, 19 frimaire an VIII.

(21) A.V.S., *Recès du Magistrat*, 1789 et ss., f° 17.

(22) F.B., n°227.

(23) A.V.S., *Recès du Magistrat*, 1789 et ss., f° 13 v°.

(24) Ibidem, f° 16.

(25) F.B., n°227.

(26) A.Ev.L., H X 6.

(27) BERTHOLET, P., 1988, p. 234-235.

(28) Sur l'incapacité et l'irresponsabilité du Magistrat (puisque toutes les décisions sont par la suite approuvées par le peuple), ibidem, p. 229-232.

(29) BERTHOLET, P., 1988, p. 238.

(30) En 1784, le médecin theutois Jean-Philippe de Limbourg - un partisan du prince pourtant - proposait de prélever obligatoirement 2 % sur tous les revenus

superflus (y compris ceux du clergé), afin de supprimer la mendicité dans le pays de Liège. Voir notre article à paraître

(31) A.Ev.L., H X 6.

(32) F.B., n° 227.

(33) F.B., n° 227. Pierre Lebrun fonda à Liège en 1785 le *Journal général de l'Europe* qui répandait les idées philosophiques; en 1786, il s'exila à Herve pour poursuivre sa publication à l'abri de la censure liégeoise. En 1789, le liégeois Urban commença à publier *l'Avant-Coureur* où les "patriotes" purent s'exprimer; il s'était établi à Tignée, dans le comté de Dalhem; le 23 mai 1789, une expédition punitive de Liégeois alla y détruire les presses...



*Portrait de l'avocat Gérard Deleau.
(Coll. privée).*

UNE IMPORTANTE DONATION FAITE AU MUSEE

Au cours de l'été dernier, le colonel Georges Mine, dont nos membres ont pu apprécier la compétence par divers articles qu'il a rédigés à leur intention, a offert au musée les photocopies des registres paroissiaux de Spa entre 1570 et 1796.

On sait qu'avant le régime français, l'état-civil tel que nous le connaissons n'existait pas. Ce qui en tenait lieu consistait en registres tenus par le curé ou un de ses auxiliaires: y étaient mentionnés les baptêmes, les mariages et les décès. Malgré la disparition de l'un ou l'autre registre, malgré le caractère flou ou incomplet de certaines mentions, ce sont là des documents précieux pour le chercheur qui doit par exemple établir l'ascendance d'un personnage, le situer exactement dans le temps ou s'inquiéter de sa descendance.

Les originaux détenus jusque là au service de l'état-civil de la Ville de Spa ont dû, sous le mayorat de Monsieur Gilbert Courbe, être déposés aux Archives de l'Etat à Liège. Les chercheurs vont les y consulter (autrefois à Jonfosse, maintenant rue du Chéra) mais la donation faite par le colonel Mine épargnera ce voyage à plus d'un amateur. Afin d'en rendre plus claire la lecture, notre administrateur le capitaine Lohest en a fait réaliser des photocopies plus contrastées: ce sera là un bénéfice supplémentaire de la donation en cause.

Nous remercions de tout coeur le colonel Mine pour ces photocopies des registres, auxquelles étaient jointes les tables alphabétique de cette abondante matière, tables établies par l'administration communale de Spa vers 1875.

A. H.

LISTE DES DONATIONS FAITES AU MUSEE DE LA VILLE D'EAUX
POUR L'ANNEE 1990

- * de Mr SCHLECK, de Spa :
Lot de 4 médailles.
- * de Mme MANHEIMS-HUYGHE, de Spa :
Boîte carrée peinte et signée M-R. Huyghe; éventail en bois et papier.
- * de Mr NIZET, de Spa :
Livre de comptes et d'inventaire (1957) du magasin Nizet situé rue Royale.
- * de Mr Georges DIDELOT, de Spa :
Diplôme de la société Coo-Attractions (1905); lot de documents divers (31 pièces).
- * de Mr Henri DONEUX, de Spa :
Lot de photos (6) concernant l'abattage d'un arbre dans la cour de l'école communale de Spa; 2 photos scolaires; lot de médaille (4) du Cercle d'Horticulture de Spa; lot de diplômes (13) de la famille Doneux.
- * de Mr Maurice CREHAY, de Spa :
Fer métallique à tuyauter les dentelles; outil de jardin; nid pour pigeon; rasoir et cuir à aiguiser les rasoirs; catalogue de l'exposition "Spa : concours d'artistes 1990"; lot de photos concernant des sujets divers; extraits photocopiés d'un livre consacré à la menuiserie.
- * de Mr André COURBE, de Spa:
peinture "L'incendie de Creppe" signé L. Courbe; peinture "Vue de l'ancienne église de Spa"; 2 plats en métal argenté; lot de photos (5) prises lors de l'inauguration de la ligne électrifiée Pepinster-Spa; plaque écusson en bois de Spa; lot d'instruments de médecine; photo année scolaire 1947-1948; épitoge d'un habit de Bobeluron.
- * de Mme NIZET, de Spa :
Lot d'affiches : placards de la guerre 14-18.
- * des "Heures Claires", de Spa :
Lot de vaisselle (5 pièces) en argent provenant de différents hôtels de Spa.
- * de Mr Charles CLOSE, de Spa :
Essuie de vaisselle marqué "Hôtel des Etrangers".
- * de Mr SLOSSE, de Bruxelles :

Dessin "Le Faix du diable" de G. Gernay; dessin "Vue du rocher du diable" (vers 1845).

* de Mr Jacques HOUYON, de Spa :

Lot de photos (11) de l'ancienne gare de Spa et du parc de Sept Heures.

* de Mr Marcel THOME, de Spa :

Registre de l'hôtel "La Chaîne d'or".

* de Mme PIENS, de Spa :

2 plaquettes en bois de Spa, signées René Sart (tournoi de natation).

* de Mr René SART, de Spa :

Catalogue de l'exposition "A la rencontre des Bois et Jolités de Spa".

* de Melle Carla IAFRATE, de Spa :

Lot de vaisselle (6 pièces) blanche à filet bleu.

* de Mr E. ANGENOT :

Photo "Vue de la place de l'Hôtel de Ville" (1896).

* de Mr François FREDERICK, de Spa :

Peinture "Vue du village de Creppe" signée François Frederick.

* de Mr Maurice NOËL, de Spa :

Dessin "Vue de Spa" 1873 signé Gilbert Bruch; dessin "Vue de Spa" 1874 de Gilbert Bruch.

* de Mr LEJEUNE, de Spa :

2 assiettes provenant d'hôtels spadois.

* de Mr Georges MINE, de Rixensart :

Registres paroissiaux de Spa; carte de membre du Club nautique de Spa; programme de l'école de musique de la Ville de Spa (1921-1922).

* de Mme DELREE-VAN BENEDEN, de Spa :

Deux tickets remplaçant la monnaie (1915); lot de cartes-vues (10) concernant la famille royale.

* de Mr Raphaël BRODURE, de Spa :

Sèche-cigares avec décor peint par Georges Crehay.

* de Melle HAGEMANN, de Spa :

Lot de photos de joueurs au Golf de Balmoral; lot de photos (5) de personnages illustres.

* de Melle G. HANLET, de Bruxelles :

Deux plats provenant d'hôtels spadois; photo de la construction d'un building à Spa; lot de photos (4) de bois de Spa; grands portraits photographiques

encadrés du roi et de la reine.

- * de Mme CHRISTOPHE, de Spa :
Modèles pour objets en bois de Spa (3 pièces).
- * du Dr André HENRARD, de Spa :
Serviette de table marquée "Heures Claires".
- * de Mr NYS, de Spa :
Lot de photographies (3) du premier Corso fleuri d'après-guerre.
- * de Mr et Mme TEFNIN-MAGNEE, de Bruxelles :
Photo au Champ des Sports de Spa.
- * de Mme EICH-JANNE, de Liège :
Coffret en bois durci.
- * du notaire GUYOT, de Spa :
Lot de programmes (10) divers.
- * Lot de plans (6) concernant les glacières spadoises, déposé par la Ville de Spa

LISTE DES ACHATS

- ° Un dessin polychrome de Jean-Marie WINANTS "Le martin-pêcheur".
- ° Un dessin à l'encre de Chine de Jean-Marie WINANTS "Eglise de Sart"
- ° Une huile sur toile de Maurice POTTIER "Coin de forêts".
- ° Une huile sur toile de Maurice POTTIER "Vieille maison à Ruy".
- ° Une gouache signée Roméo QUIRIN "L'Amblève"
- ° Autre gouache du même peintre "Bouleaux en hiver".
- ° Une tasse en porcelaine de style Louis XVI "Palace Hôtel des Bains"
- ° Un pot à lait en argent "Grand Hôtel de Spa".
- ° Une petite corbeille de style Louis XVI en argent.
- ° Une assiette en faïence "Grand Hôtel de Spa".
- ° Le livre de Charles HAULT "*Myrtilles. Rimes ardennaises*"- 1898.
- ° Une reproduction photo d'un dessin de FONTAINE.
- ° Une lithographie "Het Inkomen van Spa", provenant de la coll. G. E. Jacob.
- ° Mémoire de fin d'études de Fabienne WILLEMS "*Tables de la Revue Histoire et Archéologie spadoises 1975-1988*".
- ° Pot à lait avec inscription "Balmoral"

- ° Une huile sur toile de F. FREDERICK "Le parc de Sept Heures".
- ° Une aquarelle de Jacques QUOIDBACH "Vne de Creppe".
- ° Un dessin à l'encre de Chine et aquarelle de LOXHAY "Fagne".
- ° Un objet en bois tourné peint par Mme MICHEL "Roses" (1965).
- ° Une sculpture en terre cuite peinte de Henri DUJARDIN "Poule".
- ° Une huile sur toile de Pierre COLSON "La cascade de Coo".
- ° Une gravure "Annette et Lubin, conte de Marmontel".
- ° Dossier sur le peintre Fontaine réalisé lors de l'exposition temporaire réalisée à l'occasion de la Journée du Patrimoine (9 septembre 1990).
- ° Cinq bouteilles d'eau de Spa.
- ° Une gouache sur carton de Maurice POTTIER "Paysage près du chemin de la Roche".
- ° Une huile sur toile d'Edmond XHROUET "Coupe-feu en forêt, l'hiver".

LISTE DES DONATIONS FAITES AU MUSEE SPADOIS DU CHEVAL

- * de Mr Maurice CREHAY, de Spa :
Petit trépied en bois; deux brosses à panser les chevaux; fer à cheval.
- * de Mme DIRICK-ANTHIERENS, de Spa :
Lot de documents concernant les courses à Spa.
- * de Mme Françoise SCHNITZLER, de Spa :
Lance du colonel Schnitzler.

LISTE DES ACHATS

- ° Une aquarelle signée J. DUFRENE "Le débardage"
- ° Photo originale Decoux : le saut du lieutenant de Castries, record du monde du saut en largeur (28 juillet 1935).
- ° Dossier réalisé par le Dr Henrard à l'occasion de la Journée du Patrimoine (9 septembre 1990).